

# MyFFF – GUIDE UTILISATEUR

- 1) Accéder à MyFFF : <https://www.fff.fr/myfff/>
- 2) S'identifier :
  - A. Rentrer son adresse mail et son mot de passe (fournis lors de l'inscription à MyFFF).
  - B. Puis cliquer sur le bouton « SE CONNECTER ».



BIENVENUE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

**DÉJÀ MEMBRE ?**

Adresse mail  
brotons.n@gmail.com

Mot de passe  
.....  
Mot de passe oublié ?

**SE CONNECTER**

**PAS ENCORE MEMBRE ?**

Un espace gratuit avec des services personnalisés :

- Vos équipes favorites
- Leurs statistiques
- L'analyse d'avant-match
- Les feuilles de matches

**S'INSCRIRE**

A

B

- 3) Vous accédez à votre compte MyFFF.

[< RETOUR À FFF.FR](#) NICOLAS BROTONS

**MON COMPTE FFF**

MESSAGES RAPPORTS DOCUMENTS DÉSIGNATIONS INDISPO. FRAIS FORMATIONS SANCTIONS

Consultez les messages de la Fédération Française de Football, de votre Ligue et de votre District et de nos partenaires.

Expéditeur	Sujet	Date
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	BIENVENUE SUR MYFFF	24/09/2016
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	BIENVENUE SUR MON COMPTE FFF	30/06/2016
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	BIENVENUE SUR MON COMPTE FFF	07/07/2015
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL	COMMUNIQUE AUX ARBITRES	11/01/2013

**ACCÈS SPÉCIFIQUES**

- > Historique de mes rapports Arbitre
- > Historique de mes rapports Observateur

bleclick.net...

Celui-ci comporte plusieurs onglets. En tant qu'arbitres, les onglets qui vous intéressent prioritairement sont :

A. **DESIGNATIONS** : consultez ici vos désignations.

**ATTENTION !** MyFFF demeure le seul moyen officiel de consulter ses désignations, toute autre application mobile n'est pas officielle et peut comporter des erreurs.



MON COMPTE FFF

MESSAGES RAPPORTS DOCUMENTS **DESIGNATIONS** INDISPO.

Consultez la liste de vos prochaines désignations.  
Nous n'avons pas de désignation à vous communiquer.

B. **INDISPO.** : rentrez ici vos indisponibilités. Il s'agit du seul moyen officiel de communiquer ses indisponibilités.



MON COMPTE FFF

MESSAGES RAPPORTS DOCUMENTS DESIGNATIONS **INDISPO.**

Saisissez votre demande d'indisponibilité en précisant la date et le motif.

**AJOUTER UNE NOUVELLE INDISPONIBILITÉ**

Filtrer les indisponibilités par : SAISON EN COURS ▼

Type ^ v	Date ^ v
▶ Indisponibilité du 28/03/18 au 06/04/18	08/03/18 16:18
▶ Indisponibilité du 28/03/18 au 06/04/18	08/03/18 16:18

#### Comment ajouter une indisponibilité ?

1. Cliquez sur « AJOUTER UNE NOUVELLE INDISPONIBILITE »

Saisissez votre demande d'indisponibilité en précisant la date et le motif.



**AJOUTER UNE NOUVELLE INDISPONIBILITÉ**

Filtrer les indisponibilités par : SAISON EN COURS ▼

2. Sélectionnez la fonction et le niveau pour lesquels vous êtes indisponible :
- Fonctions : ARBITRE et/ou OBSERVATEUR
  - Niveaux : FFF et/ou LIGUE et/ou DISTRICT

### FONCTION DE L'UTILISATEUR ( arbitre, observateur )

[RETOUR](#)

ARBITRE

NIVEAU FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

NIVEAU LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL

---

OBSERVATEUR

NIVEAU LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL

3. Sélectionnez le motif de votre indisponibilité dans le menu déroulant « Motif » :

#### ▼ VOUS ÊTES INDISPONIBLE

Motif

Date de début

Nombre de jours

Date de fin

Tous les

Saisissez ci-dessous

Entre

Et

ARRÊT OU ANNÉE SABBATIQUE

**Arrêt ou année sabbatique**

Autre désignation (Futsal, Beach soccer, Tournoi...)

Congés

Convenance personnelle

Déconvocation

Désignation internationale

Echec aux tests physiques

Mission FFF (RLO, JNA, CTRA...)

4. Sélectionnez les dates de début et de fin de votre indisponibilité (le nombre de jours sera calculé automatiquement) :

#### ▼ VOUS ÊTES INDISPONIBLE

Motif RAISON MÉDICALE (BLESSURE, MALADIE...)

Date de début

Nombre de jours

Date de fin

Tous les

Saisissez ci-dessous la p

Entre

Et

Mar 2018

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

5. [FACULTATIF] En cliquant sur « Tous les », sélectionnez éventuellement les jours d'indisponibilité (par exemple si vous êtes indisponibles seulement les

dimanches sur une certaine période). Par défaut, tous les jours sont concernés si vous n'indiquez rien.

▼ VOUS ÊTES INDISPONIBLE

Motif

Date de début

Nombre de jours

Date de fin

Tous les

Saisissez ci-dessous la plage horaire quotidienne d'indisponibilité:

Entre

Et

Vendredi  
Samedi  
Dimanche  
Lundi  
Mardi

6. Saisissez éventuellement les plages horaires d'indisponibilité (par exemple si vous êtes indisponibles le matin, ou entre 14H et 16H).

Saisissez ci-dessous la plage horaire quotidienne d'indisponibilité:

Entre

Et

7. Cliquez sur « VALIDER » pour finaliser votre saisie et transmettre votre indisponibilité.

8. N'oubliez pas de transmettre un justificatif et/ou certificat médical à la CDA :
- Par mail (moyen privilégié) à : [arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)
  - Par courrier postal (pensez à conserver une copie) à :  
District de l'Isère de Football  
Commission Départementale des Arbitres  
2 bis rue Pierre de Coubertin  
38360 SASSENAGE

## RAPPELS REGLEMENT INTERIEUR CDA :

### Article 37 : De l'Indisponibilité

Les arbitres doivent renvoyer [...] via leur compte "myFFF" leurs indisponibilités motivées concernant les matches, réunions diverses et stages pour lesquels ils sont convoqués.

Les indisponibilités pour arbitrer sont à effectuer [...] en ligne dans les délais les plus courts.

Les indisponibilités pour convenance personnelle sont à signaler à la CDA quinze jours à l'avance.

Elles n'ont pas besoin d'être motivées.

Toute indisponibilité qui ne respecte pas ce délai doit être motivée ; dans le cas de maladie ou accident, entraînant plus de 5 jours d'indisponibilité, un certificat médical ou constat de blessure par une personne habilitée (médecin, docteur...) sera exigé.

Les indisponibilités survenant moins de quinze jours avant la date, y compris celles de dernière minute, doivent obligatoirement faire l'objet d'un appel téléphonique au responsable des désignations concerné (en plus de l'envoi [...] informatisé).

Une indisponibilité de longue durée accordée pour convenance personnelle doit faire l'objet d'une délibération de la CDA pour décider de quelle manière l'arbitre pourra reprendre son activité.

En cas d'indisponibilité tardive (on entend par "indisponibilité tardive" toute indisponibilité qui ne parviendrait pas à la CDA dans le délai de quinze jours prévu par le présent article), sans excuse justifiée valable et jugée comme telle par la CDA, les sanctions suivantes seront prises :

1. Pour un arbitre adulte : 2 désignations dans la plus basse division seniors de *District* quelle que soit la catégorie de l'arbitre + malus administratif
2. Pour un arbitre assistant : 2 désignations comme arbitre central en compétition la plus basse du *District* + malus administratif
3. Pour un jeune arbitre : 2 désignations dans la division la plus basse des compétitions jeunes de *District* + malus administratif

Un arbitre qui ne pourra terminer son match sur blessure aura la prochaine désignation qui suit automatiquement enlevée.

### Article 47 : Des Horaires à Respecter

Il appartient aux arbitres et arbitres assistants de prévoir les aléas qui peuvent se produire au cours de leurs déplacements, de façon à être au stade au plus tard une heure avant le coup d'envoi (1h30 en *Coupe de France* quel que soit le tour).

Les arbitres désignés en compétitions seniors doivent consulter leurs désignations sur leur compte "myFFF" jusqu'au samedi soir 20H00.

Les arbitres désignés en compétitions jeunes doivent consulter leurs désignations sur leur compte "myFFF" jusqu'au vendredi soir 17H00.